

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-16/B-00421 et D08-01-16/B-00422
Propriétaire(s) : Jonathan et Jason Ralph
Emplacement : 36 et 38, avenue Imperial
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 22, plan enr. 189959
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00421	11,49 m	36,82 m	291 m ²	1, 3 et 4	38, avenue Imperial
B-00422	6,85 m	32,72 m	220,6 m ²	2	36, avenue Imperial

Il est proposé de créer une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires de la partie 2 aux fins d'accès motorisé et piétonnier ainsi qu'une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires des 44 et 46, avenue Imperial.

Il y a lieu de noter que les propriétaires voisins aux 44 et 46, avenue Imperial proposent de créer une emprise sur la partie 5 (voir plan 4R préliminaire) au bénéfice des propriétaires de la partie 2 et au bénéfice des propriétaires des parties 1, 3 et 4 aux fins d'accès motorisé et piétonnier.

La maison jumelée existante ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-16/A-00389) a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.